



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 20 février 2017

LA PREFECTURE COMMUNIQUE

Le compte personnel d'activité pour mieux gérer son parcours professionnel

Lancé dans le cadre de la loi Travail, le compte personnel d'activité (CPA) propose des services numériques qui permettent à chaque actif de gérer sa carrière et de sécuriser son parcours professionnel tout en conservant ses droits sociaux.

Le CPA concerne tous les actifs à partir de 16 ans et tous les statuts : salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi, fonctionnaires ou travailleurs indépendants...

Il vise également toutes celles et ceux qui ont des besoins particuliers : jeunes de moins de 26 ans sortis sans diplôme du système éducatif, salariés peu qualifiés, salariés exposés à des métiers pénibles, bénévoles et volontaires, créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Concrètement, le CPA regroupe sur un même site les outils en ligne suivants :

- **Le compte personnel de formation (CPF)** : il permet à toute personne active d'acquérir des droits à la formation et de les mobiliser tout au long de sa vie professionnelle ;
- **Le compte prévention de pénibilité (CPP)** : tout actif exposé à des facteurs de risque de pénibilité dans le cadre de son activité professionnelle cumule des points. Ces points sont convertibles en formation, temps partiel ou retraite anticipée ;
- **Le compte d'engagement citoyen (CEC)** : il recense les activités de bénévolat ou de volontariat réalisées dans le secteur associatif reconnu d'utilité publique ou le service civique. Certaines de ces activités ouvrent un droit à la formation.

Le Compte personnel d'activité permet de :

- **S'informer sur un métier et construire un projet professionnel.** Des services innovants facilitent l'identification des compétences et des atouts, et la construction d'un projet professionnel individuel ;
- **Rechercher une formation adaptée** Le portail recense les formations qualifiantes et éligibles au compte personnel de formation ;
- **Consulter ses bulletins de paie dématérialisés** (pour les entreprises adhérentes).

Pour plus d'informations et s'inscrire à ce nouveau service,



Découvrez dès maintenant
LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ,
un service pour prendre en main
son parcours professionnel

rendez-vous sur le portail : moncompteactivite.gouv.fr Pour avancer dans ma vie professionnelle.

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefecture971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32